

## PREMIÈRE DIVISION

(Numéros 1 à 231)

---

# PORTS ET ARSENAUX

---

### NOTICE GENERALE

Les ports sont les endroits des côtes ou, soit par une heureuse disposition naturelle des lieux, soit par des travaux d'art, les navires jouissent d'une pleine sécurité. Le plus ordinairement les ports sont situés dans des points favorables rendus encore meilleurs par des travaux judicieusement effectués. On peut citer cependant quelques exemples de ports où la nature n'a presque rien fourni et où l'homme a dû faire à peu près tous les frais ; ces ports sont d'ailleurs en général moins bons que les ports naturels et les navires y sont moins bien abrités.

Un port est dit *en eau profonde* ou *de toute marée* lorsque les navires peuvent y entrer à toute heure en ayant la profondeur suffisante pour les plus grands tirants d'eau. Sur les mers sans marée appréciable, telles que la Méditerranée, tous les ports sont, bien entendu, dans ce cas. Lorsqu'au contraire les navires ne peuvent pénétrer dans le port qu'à certaines heures voisines de l'heure de la pleine mer, il est appelé *port de marée* (Dunkerque, Le Havre) et si la marée basse y laisse les navires à sec sur le fond c'est un *port d'échouage* (Roscoff, petits ports de pêche). Enfin, certains ports, situés généralement sur le cours ou à l'embouchure d'une fleuve, bien qu'ayant toujours de